

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Françoise DELABY à Christian TALLIO, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

ABSENTS : Newroz CALHAN

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-135

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LE GIP FRANCE 2023 DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

DÉLIBÉRATION : 2022-135  
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION  
SOCIOCULTURELLE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LE GIP FRANCE 2023 DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

**RAPPORTEUR : Marine DUMÉRIL**

L'organisation de la Coupe du Monde de rugby 2023 a été confiée à un Groupement d'Intérêt Public dénommé France 2023.

7 équipes joueront des matchs de poule sur Nantes entre le 14 septembre et le 9 octobre 2023 (4 matchs programmés). Les équipes arriveront sur le département à partir du 4 septembre 2023.

Pour leur permettre une bonne préparation de leurs matchs, France 2023 prévoit la mise en place de « Bases site de match ». Ainsi, France 2023 a proposé à la Ville de Saint-Herblain de devenir une de ces « Bases site de match ».

Dans ce cadre, la convention entre la Ville et France 2023 précise notamment les installations mises à disposition à titre gratuit de l'équipe internationale :

- le terrain d'honneur du pôle rugby du Complexe Sportif du Vigneau
- la salle multisports, la salle de musculation et la salle de presse ou la salle associative du Complexe Sportif du Vigneau
- la piscine Ernest Renan

Il est envisageable de permettre aux adhérents des associations, voire aux herblinois, d'assister aux entraînements. Cela sera défini dans les prochains mois, en fonction de l'équipe accueillie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Saint-Herblain et France 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux sports à signer ladite convention de partenariat ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux sports de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité**

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022